

La FDSIGE

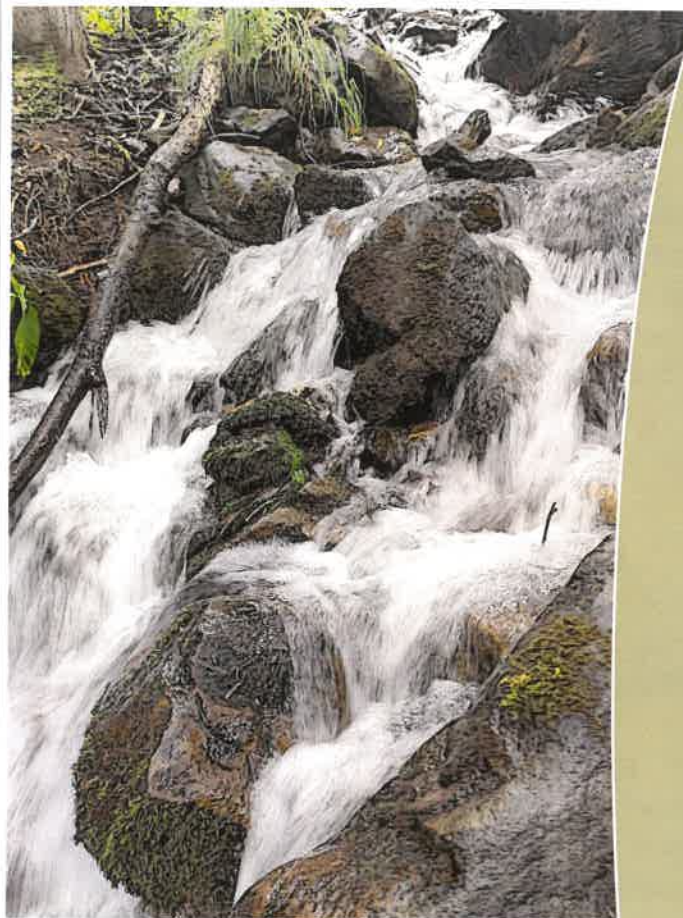
La Fédération départementale a pour objet principal : de représenter et de défendre les intérêts :

1. Des structures d'irrigation,
2. Des assemblées de propriétaires
3. Des Associations Foncières, d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, de Remembrement

Elle propose dans le cadre de la gestion de l'eau du département des Hautes-Alpes des aides dans le domaine technique, social, économique, juridique, administratif ...

Elle a notamment pour but :

- De servir à ces structures de centre permanent de relations
- De faciliter la défense de leurs intérêts auprès des autorités publiques départementales par la centralisation et la transmission de vœux, besoins, motions, ...
- De venir en appui et d'aider à la gestion de toute structure relevant de l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.



Article L.210-1 code de l'environnement :
L'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.



FDSIGE 05 - 8T, Rue Capitaine de Bresson - 05000 GAP
Tél : 04 92 52 85 07
Mail : fdsige05000@gmail.com

Avantages des canaux d'irrigation Gravitaires





UN OUTIL DE GESTION DE LA MONTAGNE

Les canaux à irrigation gravitaire assurent des fonctions d'intérêt général touchant à l'écologie et à l'économie. Les avantages sont multiples. Ces fonctions sont dépendantes du travail des associations de propriétaires.

UN HÉRITAGE MULTISÉCULAIRE

Ces canaux ont été creusés, pour la plupart, dans la terre et dans la roche depuis plusieurs siècles. Dès que l'homme a voulu cultiver, il a cherché à dériver l'eau. Certains aménagements sont remarquables et méritent d'être visités.

RECHARGE DES NAPPES PHRÉATIQUES

De nombreuses recherches scientifiques ont démontré que de 15 à 50 % de l'eau qui s'infiltre dans les canaux à irrigation gravitaire rejoint les nappes phréatiques après épuration bactériologique et sans doute chimique.

MAINTIEN DES PAYSAGES

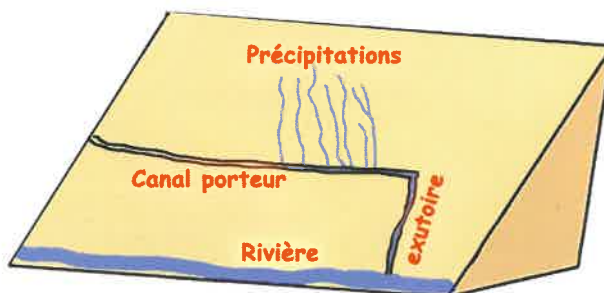
Les canaux à irrigation gravitaire contribuent au maintien des paysages. L'augmentation des surfaces de contact avec l'atmosphère engendre une élévation de la température de l'eau transportée et une meilleure oxygénation, favorisant ainsi la croissance de la végétation.

STABILISATION DES VERSANTS

L'irrigation gravitaire est d'autant plus nécessaire en période de longue sécheresse qu'elle maintient le manteau herbeux montagnard, qui préserve des ravinements et glissements de terrain.

DRAINAGE DES EAUX DE PLUIE

En cas de fortes précipitations les canaux drainent les versants car ils sont disposés perpendiculairement à la pente et récupèrent les ruissellements.. Ce drainage est particulièrement intéressant dans les secteurs occupés par des roches meubles (moraines, terrains houillers...)



PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Les canaux qui sillonnent la montagne diminuent les risques de sécheresse et sont un moyen économique et écologique de protection contre les incendies.



SÉCURITÉ DES POPULATIONS

On a pu voir ces dernières années les dégâts provoqués par les inondations ou les incendies dans les départements où les associations syndicales n'existent plus et là où les aménagements citadins ont fait disparaître les canaux. Les conséquences sont inestimables. Il y a eu des pertes humaines et les travaux de réparation se chiffrent en millions d'Euros.

UNE GESTION ÉCONOMIQUE

L'entretien étant assuré par les associations de propriétaires, ce sont des milliers de kilomètres de canaux qui sont entretenus tous les ans par les propriétaires, réunis au sein des associations syndicales. Les versants les plus abrupts n'étant pas accessibles aux engins, cela représente des centaines d'hommes et de femmes qui, lors des journées de corvées, creusent bénévolement les canaux, tronçonnent les arbres tombés, sécurisent le passage de l'eau, réparent les installations hydrauliques. Aucune autre structure n'aurait les moyens financiers d'entretenir ce patrimoine !